

## POUR UNE MÉDECINE LIBRE POUR LE RESPECT DE LA LOI SUR L'OBLIGATION SCOLAIRE

L'Institut Pasteur, entreprise commerciale privée, lance sur le marché des produits n'ayant pas été soumis au visa exigé par le Code de la Santé : Exemple : le vaccin antivariolique, vaccin illégal imposé par la loi !! En conséquence de quoi, l'Institut Pasteur, entreprise commerciale privée, devrait être déféré devant les tribunaux, par tous les parents des enfants soumis à la vaccination antivariolique.

Par un renversement des choses, ce sont les parents qui comparaissent devant la justice ; pour être totalement relaxés : heureusement, personne n'a pouvoir de changer la loi dans notre France démocratique. Les forces occultes peuvent cependant tourner cette loi ; c'est ainsi que l'article 12 du décret du 28 février 1952 stipule que nul enfant ne peut être accepté dans un établissement scolaire s'il n'a été soumis aux vaccinations obligatoires, l'antivariolique comprise.

Ce décret est illégal : aucun texte de loi n'autorise un ministre à prendre des dispositions à l'encontre de lois existantes.

celle de l'enseignement obligatoire, en l'occurrence. Le ministre responsable devrait donc être déféré à son tour devant les tribunaux !

Mais non, c'est l'enfant « qui trinque » : il est expulsé de l'école sur ordre du ministre dans le même temps où son père sera relaxé par un jugement qui fera jurisprudence !... En conséquence de quoi : le père aura raison de n'avoir pas fait vacciner son enfant, mais l'enfant aura tort de n'être pas vacciné...

Une loi qui aboutit à de telles impasses, infamantes pour la raison et criminelles par ses effets (la victime étant par impuissance vouée à l'ignorance et à l'isolement), une loi qui discrédite le parlement qui l'a votée et le pays qui la subit, doit être rapportée.

Pour garantir le libre accès des établissements scolaires à tous les enfants vaccinés ou non, protestez auprès des parlementaires de votre département et renseignez-vous auprès des services de renseignements de La ligue nationale contre les vaccinations, 10, rue du Roi-de-Sicile, Paris-4<sup>e</sup>.

---

Parents d'élèves de 14, 12 et 10 ans, ayant visité notre Exposition de Nantes seraient désireux de faire correspondre leurs enfants avec des enfants de France et de l'étranger (espéranto).  
Ecrire : M. PIOU, 33, rue Gambetta, Nantes (Loire-Atlantique).

Mlle Francia VACINO, via Quintino-Sella, n° 5, à Vercelli (Italie), élève de troisième année à l'Ecole Normale de Vercelli, désire correspondre avec Français. Lui écrire directement.